



Rendez-vous à l'accueil du site 1 de l'efp, dès le **16 août et jusqu'au 14 septembre**, du lundi au vendredi entre 9h et 17h.  
**Pour les agents immobiliers**, rendez-vous directement au pôle services, les mardis et les vendredis de 9h à 12h et de 13h à 15h.

**RÉINSCRIPTION****Lieu**

Réinscriptions à Uccle SAUF pour les métiers en électrotechnique, à Anderlecht boulevard Maurice Herbette 38.

**Paiement**

Vous avez 3 possibilités pour régler votre réinscription :

Payer la totalité de la somme par carte bancaire Passer par le CREDAL si vous ne savez pas payer la totalité des frais de réinscription (le signaler lors de votre inscription) Vous munir d'une lettre de prise en charge du CPAS lors de l'inscription  
Pour information, nous ne proposons pas de plan de paiement.

**Procuration**

Vous n'êtes pas disponible pour venir vous réinscrire en personne à l'efp ? Pas de problème, quelqu'un d'autre peut venir à votre place. Cette personne doit disposer d'une lettre de procuration, d'une copie de la carte d'identité et d'un moyen de paiement.

Attention toutefois à bien spécifier que ce qui est signé (balises réglementaires) sera d'application.

**Rencontrer un délégué à la tutelle – Sfpme**

Pour rencontrer un délégué à la tutelle, rendez-vous à l'efp, au rez-de-chaussée du site 2, du mardi 4/09 au mardi 25/09 de 8h30 à 11h30. Prenez un ticket et on vous dirigera vers la bonne personne.

**Des questions ? Besoins d'informations supplémentaires ? Contactez-nous au 02 370 85 11.**

